

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2026-041

Séance du 3 juillet 2026

Date de convocation :

30 juin 2026

Membres en exercice : 11

Présents : 8

Représentés : 3

Votants : 11

Exprimés : 11

Votes Pour : 11

Vote Contre : 0

Le 3 juillet 2026 à 20H30, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX, Maire.

Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Lameyre, et Mmes Monédière, Géraudie, Martinie, Lebriez

Absent : Mme Sauge-Maison (a donné pouvoir à M. Auboiroux), M. Guillemain (a donné pouvoir à M. Broussolle), M. De Azevedo (a donné pouvoir à M. Lameyre)

Isabelle Monédière a été désignée secrétaire de séance

OBJET : Annule et remplace délibération n°2026-028-Réalisation d'un diagnostic phytosanitaire des ormes situés Place de l'Église en vue de futurs travaux

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la présence d'ormes sur le site situé Place de l'Église ;

Considérant la nécessité d'engager des travaux d'aménagement et/ou de sécurisation sur ce secteur ;

Considérant qu'il convient, préalablement à toute intervention, d'évaluer l'état sanitaire et mécanique des arbres concernés afin de garantir leur préservation lorsque cela est possible et d'assurer la sécurité des usagers ;

Considérant l'intérêt de confier à un bureau d'études ou à un expert arboricole qualifié la réalisation d'un diagnostic phytosanitaire et d'une expertise des ormes concernés ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article 1 : D'approuver le lancement d'une étude de diagnostic phytosanitaire et structurel des ormes situés Place de l'Église.

Article 2 : D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des devis auprès de prestataires spécialisés et à retenir l'offre économiquement la plus avantageuse dans le respect de la réglementation applicable à la commande publique.

Article 3 : De prévoir les crédits nécessaires au budget communal.

Article 4 : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette mission.



Le Maire,
Marcel AUBOIROUX